

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 07 avril 2022 à 20 heures 15 minutes  
Salle socio-éducative de Prissé la Charrière

## Présents :

Mme BERATTO Eve, Mme LAJOUAIS Amanda, M. MARCHESSEAU Roger, Mme MOREAU Virginie, Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Frédéric, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

## Procuration(s) :

## Absent(s) :

M. CASTRO Roberto

## Excusé(s) :

Mme HERISSE Laetitia, M. MOREAU Mathieu, Mme PAQUET Stéphanie

Secrétaire de séance : M. VENEAU Antoine

Président de séance : M. SALANON Jean-François

## Approbation du dernier compte-rendu de Conseil Municipal du 10 février 2022

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du 10 février 2022 est adopté à l'unanimité.

## Décision

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé de conclure une convention avec la fourrière municipale de Niort. Deux articles ont été modifiés par rapport à celle présentée à la précédente réunion (articles 1 et 5) : les modifications portent sur les modalités de réquisition de la fourrière : réquisition par une autorité administrative ou judiciaire et sur la durée de la convention : 6 années. Peut-être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties.

Sur interpellation de Mme ROLLAND Christelle, Monsieur le Maire précise qu'il avait au préalable contacté le refuge de Saint-Jean-d'Angély ainsi qu'une personne sur la commune de Plaine-d'Argenson susceptibles de pouvoir recueillir les chiens errants mais les services proposés par ces derniers ne sont pas assez complets eu égard les besoins de la commune. Monsieur le Maire précise que la décision n'est pas irréversible.

Mme BERATTO Eve arrive.

**Numéro interne de l'acte : 2022-11**

**Objet : Vote du compte de gestion 2021**

Mr Jean-François SALANON, maire de la commune de Plaine-d'Argenson, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion établi par Mme la Trésorière de la collectivité est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal de Plaine-d'Argenson après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice qui s'établissent ainsi :

Section de Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses mandatées	853 577,76 €	Dépenses mandatées	388 606,21 €
Recettes mandatées	1 058 779,81 €	Recettes mandatées	413 556,15 €
Résultat de l'exercice	205 202,05 €	Résultat de l'exercice	24 949,94 €
Report	225 682,34 €	Report	- 118 649,94 €
Excédent fonct cumulé	430 884,39 €	Solde exécut. Invest.	- 93 700,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2022-12**  
**Objet : Vote du compte administratif 2021**

Monsieur le Maire après avoir remis un exemplaire du compte administratif aux membres de l'assemblée, rappelle que ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de clôture de l'exercice. Il illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population et témoigne de la santé financière de la commune.

En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Mr ROUSSEAU Thierry, adjoint aux finances, élu président de séance présente le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. SALANON Jean-François, maire.

Il constate, pour la comptabilité de 2021, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice.

Il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses mandatées	853 577,76 €	Dépenses mandatées	388 606,21 €
Recettes mandatées	1 058 779,81 €	Recettes mandatées	413 556,15 €
Résultat de l'exercice	205 202,05 €	Résultat de l'exercice	24 949,94 €
Report résultat antérieur	225 682,34 €	Report	- 118 649,94 €
Résultat de clôture (hors RAR)	430 884,39 €	Résultat de clôture (hors RAR)	- 93 700,00 €
Restes à réaliser	--	Restes à réaliser	--
Résultat net de clôture	430 884,39 €	Solde exécut. Invest.	- 93 700,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité  
N'a pas pris part au vote : M. SALANON Jean-François

**Numéro interne de l'acte : 2022-13**  
**Objet : Affectation des résultats 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SALANON Jean-François, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, le 7 avril 2022.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	205 202.05 €
- un excédent reporté de :	225 682.34 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	430 884.39 €
- un déficit d'investissement de :	93 700.00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	93 700.00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2022-14**  
**Objet : Vote des taux d'imposition 2022**

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022. Il rappelle que seules les taxes foncières sont l'objet d'un vote de taux de la part du Conseil Municipal. Il propose de conserver les taux de l'année précédente soit :

- pour la taxe sur le foncier bâti : 32.31 %



- pour la taxe sur le foncier non bâti : 42.55 %

**Numéro interne de l'acte : 2022-15**

**Objet : Vote du budget 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur SALANON Jean-François, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

**Investissement** :

Dépenses : 631 049.01 €

Recettes : 631 049.01 €

**Fonctionnement** :

Dépenses : 1 353 283.39 €

Recettes : 1 353 283.39 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2022-16**

**Objet : M57 : Fongibilité des crédits**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la nomenclature budgétaire et comptable M57 offre au gestionnaire de toutes les collectivités une plus grande marge de manoeuvre notamment en matière de fongibilité des crédits : l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Monsieur le Maire invite par conséquent le Conseil Municipal à délibérer sur le taux de fongibilité des crédits.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser des mouvements de crédits entre chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. SALANON Jean-François

**Adhésion aux différents organismes**

Ce point inscrit à l'ordre du jour est reporté à une prochaine réunion

**Numéro interne de l'acte : 2022-17**

**Objet : Demande de subvention des associations**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal de nouvelles demandes de subvention et propose d'attribuer aux associations suivantes :

<i>Tiers</i>	<i>SUBVENTIONS 2022</i>
JUDO CLUB PLAINE DE COURANCE	100
LES RESTAURANTS DU COEUR	100
L'ETBN 79 (TWIRLING BATON)	100
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	50
SSIAD SERVICE DE SOINS PLAINE ET MARAIS	200
UNC AFN FOYE MONJAULT	100
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (79)	100
CYCLO-VTT	100
MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES (Ukraine)	450

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2022-18**

**Objet : Festival La 5ème saison : Convention avec la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de ce dernier de participer au Festival d'Agglomération La 5ème saison. Afin de définir le programme, les modalités d'organisation et de financement Monsieur le Maire propose de conclure une convention avec la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention,  
- donne son accord pour participer au Festival d'Agglomération la 5ème saison,  
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

**Numéro interne de l'acte : 2022-19**

**Objet : Festival 5ème saison : fixation du prix du repas**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le prix du repas qui sera servi à l'occasion du Festival la 5ème saison.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :  
- de fixer le prix du repas à 15 euros.

**VOTE : 12 voix POUR 1 Abstention**

#### **Divers devis**

Avant de présenter les devis des travaux votés au budget 2022 au Conseil Municipal, Monsieur le Maire souhaite réunir la ou les commissions compétentes.

#### **Questions diverses**

Mr Antoine VENEAU remplacera Mr Frédéric POUVREAU, démissionnaire de sa fonction d'élu au Conseil Municipal, à la commission "urbanisme, environnement et politiques communautaires".

Le prochain gazouillis devrait paraître prochainement.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'un couple invité aux repas des aînés, mais étant donné le contexte actuel refuse d'être présents, de verser la valeur des repas à une association humanitaire au profit des réfugiés ukrainiens soit 50 euros au total. Le Conseil décide de ce fait d'augmenter de 50 euros la subvention versée au ministère de l'Europe et des affaires étrangères en faveur de l'Ukraine.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 29 avril 2022  
Le Maire,  
Jean-François SALANON

